



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

N°D26-SG-047

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DE WATT -FROMAGERIE DE LA LÉMANCE – 20 FÉVRIER 2026

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024B43SG en date du 04 avril 2024 relative à la location des salles de Fumel Vallée du Lot et à l'actualisation des tarifs et du Règlement Intérieur ;

Vu la demande de la société LA FROMAGERIE DE LA LÉMANCE SAS, non adhérente au club d'entreprise de la Cc Fumel Vallée du Lot, en date du 12 février 2026, relative à la mise à disposition d'une salle pour l'organisation d'une réunion, le vendredi 20 février 2026 matin ;

Vu la disponibilité de la salle de WATT de Fumel Vallée du Lot à la date sollicitée par la société ;

Vu l'accord de Fumel Vallée du Lot de mettre à disposition la salle de WATT à LA FROMAGERIE DE LA LÉMANCE SAS le vendredi 20 février 2026 matin ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités liées au développement économique, à l'emploi, l'insertion, la formation sur son territoire, il a lieu d'établir une convention d'utilisation de la salle de WATT avec LA FROMAGERIE DE LA LÉMANCE SAS, représentée par Monsieur Lionel PLANCHON ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De mettre à disposition de LA FROMAGERIE DE LA LÉMANCE SAS, la salle de WATT sis 34 avenue de l'Usine 47500 FUMEL au rez-de-chaussée de Fumel Vallée du Lot, le vendredi 20 février 2026 de 9h à 12h pour l'organisation d'une réunion ;

2°) – De signer la convention de mise à disposition avec LA FROMAGERIE DE LA LÉMANCE SAS, sis ZONE ARTISANALE DU HAUT AGENAIS – 47500 MONTAYRAL, représentée par Monsieur Lionel PLANCHON et enregistrée sous le numéro SIRET 414 029 785 00022 pour l'utilisation de la salle de WATT ;

3°) – De préciser que le montant de la mise à disposition sera de 50 € pour la demi-journée d'utilisation conformément à la délibération n°2024B43SG ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260219-D26_SG_047-AR
Reçu le 20/02/2026

4°) – De préciser que les modalités pratiques à cette mise à disposition sont définies dans la convention d'utilisation de la salle et le règlement intérieur signés entre les parties ;

5°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 19 février 2026



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 20 février 2026
Reçu en Sous-préfecture le : 20 février 2026
Publié ou Notifié le : 20 février 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com